

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

# **BRUXEO**

# **2021**

# Table des matières

|                                                                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....                                                                                          | <b>3</b>  |
| <b>PRÉSENTATION DE BRUXEO</b> .....                                                                             | <b>5</b>  |
| MISSIONS DE BRUXEO.....                                                                                         | 5         |
| EQUIPE .....                                                                                                    | 8         |
| BRUXEO ET LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL .....                                                                      | 8         |
| <b>1. REPRÉSENTATION ET PROMOTION DES INTÉRÊTS DE NOS MEMBRES</b> .....                                         | <b>10</b> |
| 1.1. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (BRUPARTNERS) .....                     | 10        |
| 1.2. IRISCARE – OFFICE BICOMMUNAUTAIRE DE LA SANTE, DE L’AIDE AUX PERSONNES ET DES PRESTATIONS FAMILIALES ..... | 12        |
| 1.3. LA "STRATEGIE 2030" .....                                                                                  | 14        |
| 1.4. ECONOMIE ET EMPLOI .....                                                                                   | 14        |
| 1.5. COVID-19 .....                                                                                             | 15        |
| 1.6. ACCORD SOCIAL DU NON-MARCHAND .....                                                                        | 15        |
| <b>2. APPUI ET SERVICES AUX MEMBRES</b> .....                                                                   | <b>17</b> |
| 2.1. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE.....                                                                  | 17        |
| 2.2. PROMOTION DE LA DIVERSITE .....                                                                            | 22        |
| 2.3. SERVICE DE MUTUALISATION : TARIFS DE SECRETARIATS SOCIAUX + ENQUETE BRUXEO.....                            | 25        |
| 2.4. COMMUNICATION ET INFORMATION DES MEMBRES.....                                                              | 26        |
| <b>3. ETUDES ET STATISTIQUES</b> .....                                                                          | <b>29</b> |
| 3.1. WEBINAIRE – IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES A PROFIT SOCIAL.....         | 29        |
| 3.2. BISSIB – BRUXELLES INNOVATION SOCIALE - SOCIALE INNOVATIE BRUSSEL.....                                     | 31        |
| 3.3. STATISTIQUES.....                                                                                          | 31        |
| 3.4. GROUPES DE TRAVAIL.....                                                                                    | 31        |
| 3.4. DATA TRUST.....                                                                                            | 32        |

## Préambule

En 2021, BRUXEO a participé activement à la négociation d'un nouvel Accord Non Marchand (ANM) 2021-2024. 57,5 millions € ont été dégagés pour financer un nouvel accord social transversal, équilibré et solidaire ! Par ailleurs, BRUXEO a également participé aux multiples travaux qui ont permis la création d'une plate-forme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM) auprès de Brupartners dans le cadre du Protocole d'accord non-marchand 2018-19 du 18 juillet 2018 pour les secteurs de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

L'année 2021 de BRUXEO a également été encore fortement marquée par la pandémie COVID-19 et les crises sanitaires, sociales et économiques qui en ont découlé. Dans ce contexte, BRUXEO a dû adapter son offre de services vis-à-vis des fédérations membres et des entreprises à profit social bruxelloises. BRUXEO a également veillé à défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social bruxellois dans les lieux de concertation intersectorielle, afin de garantir le respect des mesures sanitaires, de permettre une certaine souplesse réglementaire, de sauvegarder l'offre de services et de stabiliser l'emploi.

En 2021, BRUXEO a également pu engager une nouvelle personne : Soukeyna Latrach. Cette équipe a permis à BRUXEO de consolider et de développer ses activités :

1. Tout au long des négociations de la création de la Plateforme du Non marchand comme du nouvel Accord Non Marchand, BRUXEO a préparé, alimenté et défendu le positionnement des employeurs en construisant des positions communes, transversales et solidaires.
2. Dans le cadre de la crise COVID-19, BRUXEO a relayé activement les attentes et les besoins des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en rédigeant plusieurs notes de synthèse en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois, en les présentant aux représentants du gouvernement, en participant à de multiples réunions.
3. En tant que structure interprofessionnelle, BRUXEO a collaboré activement aux nombreux travaux de BRUPARTNERS, IRISCARE, ACTIRIS, etc.
4. BRUXEO a dynamisé le développement de son service « Energie » dans le cadre de la politique du Gouvernement « Pack Energie ». Par des activités de conseil, de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation, le projet vise à soutenir l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), la rénovation et la performance énergétique des bâtiments (PEB) et la production d'énergie renouvelable, à limiter l'impact environnemental mais aussi budgétaire pour les institutions à profit social bruxelloises.
5. Le service « Diversité et Inclusion » de BRUXEO a connu un vrai développement avec le soutien d'Actiris, de Bruxelles Economie Emploi et de l'Europe. Son objectif est non seulement de promouvoir la diversité dans la gestion quotidienne des entreprises à profit social et d'y lutter contre toutes les formes de discrimination, mais également de développer un module de formation pour les managers de la diversité.

6. BRUXEO est également un acteur de la transition qui bénéficie maintenant du label écodynamique et qui développe un plan de diversité, ce qui permet d'appliquer en interne les principes prônés au travers des deux services susmentionnés.
7. Enfin, BRUXEO a poursuivi son travail de développement du secteur à profit social (non marchand) au travers de sa mission « Etudes et Statistiques ». En 2021, BRUXEO a organisé un webinaire réunissant plus de 50 personnes autour de la thématique : « Covid-19 – Quel impact sur la GRH et la digitalisation des entreprises à profit social ? ». BRUXEO a également continué à collaborer au projet BISSIB et au projet Data Trust. BRUXEO a développé sa collaboration avec Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB, afin de mieux répondre aux besoins du secteur en termes d'emploi et de formation. Enfin, les groupes de travail « Emploi », « ACS », « ANM » ont poursuivi leur travail d'analyse et d'information.

## Présentation de BRUXEO

BRUXEO (Confédération des entreprises à profit social) est **l'organisation patronale interprofessionnelle et pluraliste représentative du secteur à profit social pour la Région de Bruxelles-Capitale**. BRUXEO, créée en 2005, représente les employeurs actifs dans les entreprises privées ou publiques de l'ensemble du secteur à profit social (non-marchand) sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Nos 27 membres sont des **fédérations** et non pas des institutions individuelles :

1. Associations des Centres et Services bruxellois pour personnes handicapées
2. Association des institutions bicommunautaires de Bruxelles-Capitale travaillant en faveur de personnes handicapées
3. AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris
4. Association Nationale des Communautés Educatives
5. Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel
6. ASAH - Fédération des services bruxellois d'accompagnement et d'action en milieu ouvert pour personnes en situation de handicap
7. Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels
8. Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile
9. Fédération des Centrales de Services à Domicile
10. Fédération Bruxelloise des entreprises de travail adapté
11. Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants
12. Fédération des Institutions Médico-Sociales
13. Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes
14. Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant
15. Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile
16. Gezondheidsinstellingen Brussel - Bruxelles Institutions de Santé
17. Mutualité libérale du Brabant
18. Mutualités chrétiennes
19. Santhea - Association Professionnelle des Établissements de Soins
20. Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
21. Socioculturele Werkgeversfederatie
22. UNESSA
23. Union Nationale des Mutualités Libres
24. Verbond Sociale Ondernemingen
25. Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap
26. Zorgnet Vlaanderen
27. Vlaams Welzijnsverbond

## Missions de BRUXEO

- 1. Promouvoir et défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social en tant que partenaire social au niveau intersectoriel.**

BRUXEO défend, coordonne et promeut les intérêts patronaux de ses membres en participant au dialogue socio-économique auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Nous assurons également le suivi et la coordination, pour les employeurs, des accords sociaux bruxellois concernant le secteur à profit social.

En tant que partenaire social reconnu, nous siégeons depuis 2006 au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale (Brupartners), un organe paritaire où les partenaires sociaux de la Région bruxelloise rendent des avis sur l'ensemble des aspects de la politique régionale, mais également au Comité de gestion d'ACTIRIS, de Bruxelles Formation et dans d'autres structures.

Depuis 2018, BRUXEO siège également dans les trois instances de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales, appelé Iriscare : Comité général de gestion, Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes, Conseil de gestion des Prestations familiales.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mandats occupés par BRUXEO au 31 décembre 2021.



## 2. Fournir des services de qualité à ses membres et aux entreprises à profit social bruxelloises.

BRUXEO soutient la professionnalisation, la qualité et l'accessibilité des services des institutions de soin et plus largement des entreprises à profit social bruxelloises. Pour ce faire, elle développe différentes actions dont son service énergie « Energy Advisors » et son service diversité « So-Diversity » et « Diversity Now ! ».

Elle veille également à informer et à communiquer efficacement vers ses membres et les entreprises à profit social bruxelloises via son site internet, sa newsletter, etc.

## 3. Etudes et statistiques : dynamiser le développement du secteur à profit social, privé comme public.

BRUXEO est un lieu de rencontre et de réflexion sur les enjeux et défis du secteur à profit social. Sa vocation intersectorielle en fait un endroit propice aux échanges, aux interpellations et aux débats. Pour faire vivre cette dynamique, BRUXEO organise des groupes de travail, des journées d'étude ou des événements spécifiques. Elle produit également des notes, des études et des analyses statistiques sur des sujets divers (diversité, assurance autonomie, emploi, CSA, etc.).

### Equipe

Au 31 décembre 2021, l'équipe de BRUXEO se composait de 6 ETP :

- Joëlle Mesmacque (0,6 ETP) – support logistique et administratif ;
- Juliette Vinel (0,8 ETP) – conseillère énergie ;
- Soukeyna Latrach (1 ETP) – conseillère ;
- Muriel Jadoul (0,8 ETP) – conseillère énergie ;
- Joëlle Jablan (0,8 ETP) – chargée de projet ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère énergie ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère ;
- Bruno Gérard (1 ETP) – directeur.

Président : Jean-Claude Praet, et Administrateur délégué : Christian Dejaer.

Coordonnées BRUXEO :  
Rue du Congrès 37-41 (b3) - 1000 Bruxelles  
Tél : 02 210 53 08 - [www.BRUXEO.be](http://www.BRUXEO.be)

Les employeurs du secteur à profit social sont représentés aux autres niveaux de pouvoir par :

- UNISOC, [www.unisoc.be](http://www.unisoc.be), pour le fédéral ;
- UNIPSO, [www.unipso.be](http://www.unipso.be), pour la Région wallonne, Fédération Wallonie Bruxelles ;
- VERSO, [www.verso-net.be](http://www.verso-net.be), pour la Flandre
- ANIKOS, [www.anikos.be](http://www.anikos.be), pour la Communauté germanophone.

### BRUXEO et le secteur à profit social

BRUXEO regroupe les fédérations d'employeurs des secteurs à profit social actifs en Région bruxelloise. En matière d'emplois, cela concerne plus de **100.000 ETP** (équivalents temps plein).

Ces travailleurs sont actifs au sein de **5.500 institutions** qui offrent des services afin de répondre aux besoins sociétaux des Bruxellois. Leurs domaines d'action sont très nombreux : hôpitaux, établissements pour personnes handicapées, maisons de repos et de soins, entreprises de travail



adapté, crèches, enseignement, aide à domicile, socioculturel, aide à la jeunesse, insertion socioprofessionnelle, maisons d'accueil, etc.

Pour les employeurs du secteur à profit social, une représentation via BRUXEO dans les lieux de concertation intersectorielle et interprofessionnelle offre la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur des matières capitales pour eux (politiques de l'emploi, aménagement du territoire et mobilité, politique scientifique, etc.) ou ayant une incidence évidente sur les questions liées à l'accès aux soins, leurs impacts, etc. (cf. les différentes publications de l'observatoire de la santé et du social : <http://www.observatbru.be/documents/home.xml?lang=fr>).

A partir de ses mandats au niveau de Brupartners, Actiris, Iriscare, Bruxelles-Formation, l'IBEFE, etc., BRUXEO peut garantir une représentation à tous les niveaux de pouvoir présents en région bruxelloise (régional, communautaire, bicommunautaire) afin de promouvoir efficacement et avec cohérence les intérêts du secteur mais aussi de réagir rapidement sur tous les dossiers législatifs et/ou d'actualité en lien avec les entreprises à profit social bruxelloises.

Suivre l'ensemble de ces évolutions, les préparer et faire valoir les points de vue des employeurs du secteur à profit social est au cœur des travaux de BRUXEO.

# 1. Représentation et promotion des intérêts de nos membres

## 1.1. Le Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (BRUPARTNERS)

BRUXEO dispose de **deux mandats** au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, aux côtés des employeurs du secteur marchand (7 mandats) et des classes moyennes (6 mandats). Depuis 2010, BRUXEO siège au CA de Brupartners.

La présence de BRUXEO au Conseil Économique et Social est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Un travail important est fourni au niveau des différentes commissions de Brupartners (économie et emploi, fiscalité et finances, mobilité, environnement, égalité des chances hommes-femmes, commerce, relations extérieures et Europe, etc.). Celles-ci ont pour tâche de préparer les avis qui sont par la suite adoptés lors des séances plénières de Brupartners.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail) avec le souci d'y répercuter les points de vue des secteurs socioculturels, sociaux, éducatifs et de la santé, exprimés par les fédérations et les mutuelles.

Sur les 98 avis émis en 2021 (consultables sur le site de Brupartners), les dossiers repris ci-dessous ont constitué des points d'attention plus particuliers pour nos secteurs.

### **2021 : AVIS importants ou ayant un impact sur les entreprises à profit social :**

#### **SOCIAL – SANTE**

[A-2021-079](#) : Avant-projet d'ordonnance relative à l'extension du COVID Safe Ticket en cas de nécessité découlant d'une situation épidémiologique particulière – 21 octobre 2021

[A-2021-077](#) : Avis concernant la création d'une plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM) auprès de Brupartners relevant des décisions du Gouvernement lors de l'Accord non-marchand 2018-2019 pour la COCOF et la COCOM – 16 septembre 2021

[A-2021-043](#) : Avis d'initiative relatif à la politique bruxelloise de santé – 17 juin 2021

[A-2021-030](#) : Avant-projet d'ordonnance portant confirmation des arrêtés du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pris en exécution de l'ordonnance du 23 novembre 2020 visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 – 20 mai 2021

[A-2021-077](#) : Création d'une plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM) auprès de Brupartners relevant des décisions du Gouvernement lors de l'Accord non-marchand 2018-2019 pour la COCOF et la COCOM

**ECONOMIE et EMPLOI**

[A-2021-029](#) : la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi

[C-2021-004](#) : Projet de Plan pour la Reprise et la Résilience - Projets bruxellois

**FORMATION**

[A-2021-065](#) : Avant-projet d'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne créant FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences

[A-2021-061](#) : primes visant à favoriser la formation en alternance

[A-2021-019](#) : fonds de formation titres-services

[A-2021-001](#) : Réforme du dispositif de congé-éducation payé

**ENVIRONNEMENT**

[A-2021-085](#) : Projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales du projet de programme de mesures du Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027

[A-2021-082](#) : La responsabilité élargie des producteurs concernant les déchets en Région de Bruxelles- Capitale

[A-2021-080](#) : Propositions tarifaires initiales de la SBGE et de VIVAQUA portant sur la période réglementaire 2022-2026

[A-2021-062](#) : modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2012 fixant les quotas de certificats verts pour les années 2013 et suivantes

[A-2021-031](#) : établissant un cadre pour la politique de l'eau et de l'ordonnance du 8 septembre 1994 réglementant la fourniture d'eau alimentaire distribuée par réseau en Région bruxelloise en vue d'y insérer des mesures sociales

[A-2021-020](#) : Projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale à partir du 1er janvier 2022

**ENERGIE**

[A-2021-096](#) : Avis sur l'octroi d'aides financières en matière d'énergie

[A-2021-025](#) : L'audit énergétique des grandes entreprises et à l'audit énergétique du permis d'environnement

**MOBILITE**

[A-2021-063](#) : modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions visant à introduire les critères pour la période 2025-2035

[A-2021-060](#) : aide pour la mise en conformité aux normes de la zone de basses émissions

[A-2021-034](#) : création d'une zone de basses émissions

[A-2021-023](#) : plans de déplacements d'entreprises

**EGALITE DES CHANCES/DIVERSITE**

[C-2021-007](#) : Projet de Plan d'action régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales

[A-2021-003](#) : Lutte contre le racisme

[A-2021-051](#) : Rapport du Conseil bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes : Le COVID- 19 et son impact sur les inégalités entre les Femmes et les Hommes

[A-2021-042](#) : Plan d'appropriation numérique

## COVID

[A-2021-083](#) : Une aide aux entreprises pour l'organisation d'évènements dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

[A-2021-079](#) : L'extension du COVID Safe Ticket en cas de nécessité découlant d'une situation épidémiologique particulière

[A-2021-002](#) : Impacts de la crise du COVID-19 sur les situations de pauvreté et de précarité en Région de Bruxelles-Capitale

[A-2021-059](#) : Une aide de relance aux entreprises encore fortement impactées des secteurs des discothèques, des restaurants et cafés et de certains de leurs fournisseurs, de l'événementiel, de la culture, du tourisme et du sport

[A-2021-057](#) : une aide exceptionnelle pour les travailleurs intermittents de la culture

[A-2021-050](#) : aide aux organisations culturelles et créatives à caractère non lucratif dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

[A-2021-041](#) : une aide aux entreprises exerçant un métier de contact ou une activité dite non essentielle dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

[A-2021-038](#) : une aide aux entreprises des secteurs des hébergements touristiques, des discothèques, des restaurants et cafés et de certains de leurs fournisseurs, de l'événementiel, de la culture et du tourisme et du sport dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

[A-2021-022](#) : une aide aux entreprises des secteurs des hébergements touristiques, des discothèques, des restaurants et cafés et de certains de leurs fournisseurs, de l'événementiel, de la culture et du tourisme et du sport dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

## 1.2. IRISCARE – Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

BRUXEO dispose de mandats au sein des trois instances intersectorielles de concertation d'IRISCARE :

- Conseil de gestion des Prestations familiales,
- Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes, et
- Comité général de gestion.

BRUXEO y siège à côté des classes moyennes et des employeurs du secteur marchand. On y retrouve les autres partenaires sociaux interprofessionnels, les mutualités, les représentants des opérateurs et des pouvoirs publics.

La présence de BRUXEO à IRISCARE est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Chacune des trois instances d'Iriscare s'est réunie une fois par mois durant l'année 2021.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail), avec le souci d'y répercuter les points de vue des secteurs de la santé et du social, exprimés par les fédérations et les mutuelles.

Durant l'année 2021, Iriscare a spécifiquement été en charge de multiples aspects de la politique bruxelloise de lutte contre la pandémie. Cette nouvelle mission a impacté les dossiers qui y ont été traités durant l'année 2021 :

### **Comité Général de Gestion**

- Lancement de la plate-forme eCat (Centrale de marchés publics) ;
- Répartition du budget supplémentaire de 4 millions € pour les nouvelles politiques 2021 ;
- Prime Encouragement ;
- Prime Non Marchand ;
- Programmation – secteur maintien à domicile et d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ;
- Budget 2022 - Nouvelles politiques - Soins de santé et aide aux personnes ;
- Répartition de la norme de croissance de 2% ;
- Plateforme de dialogue et de concertation du non-marchand auprès de Brupartners ;
- Contrôle budgétaire 2021, budget technique 2022 et budget pluriannuel ;
- Mesures de soutien aux MR/MRS - COVID 19 ;
- Contrat de gestion 2021-2023

### **Conseil de Gestion des Prestations familiales**

- Conditions d'ouverture du droit aux prestations familiales - L'enfant domicilié dans la RBC réside dans une autre entité - Adaptation de la liste de situations de séjour temporaire admis dans une autre entité ;
- Etat des lieux sur la notion de revenu cadastral à prendre en compte pour l'octroi des suppléments sociaux ;

### **Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes**

- Répartition des heures non utilisées aux contingents de l'année 2019 des services d'aide à domicile ;
- Etat des lieux-COVID ;
- Reprise APA par Iriscare ;
- Handicap – prolongation période code(i) ;
- Subsidés facultatifs – procédure simplifiée ;
- Mesures de soutien pour les MR/MRS dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 - Compensation pour la perte de journées facturées (partie forfait) pour le 1er et le 2ème trimestre 2021 ;
- Prolongation de mesures d'aides financières pour le secteur de l'aide à domicile (services d'aide à domicile) par le subventionnement des heures de contingents non prestées pour raison de Covid-19 ;
- Immunisation des centres de revalidation fonctionnelle (CRF) durant le 1er semestre 2021 ;
- Immunisation pour les centres de revalidation fonctionnelle (CRF) de janvier à mars 2021 ;
- Prolongation de mesures d'aides financières pour le secteur de l'aide à domicile ;
- Mesure de soutien MR/MRS - compensation financière ;
- Plateforme de concertation du non-marchand ;
- Immunisation pour les centres de revalidation pour les mois d'avril à juin 2021 ;
- Compensation supplémentaire pour les MR/MRS dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 ;
- Trois jours de congés supplémentaires - ANM 2018-2019 - Demande d'un budget supplémentaire ;
- Différentiel Agents Contractuels Subventionnés ;
- Subvention facultative Embauche compensatoire - secteurs historiques COCOM ;
- Subside de fonctionnement à l'asbl IFIC.

### 1.3. La "Stratégie 2030"

Le nouveau Gouvernement bruxellois – Vervoort II – a décidé dans la DPR que la Stratégie 2025 serait prolongée à 2030. De nouveaux objectifs et chantiers de travail ont donc pu être rajoutés dans la « Stratégie 2030 ». Ces discussions ont été menées en décembre 2019 et ont débouché à un nouveau texte officiel de la Stratégie 2030 en janvier 2020. Certains points concernent nos secteurs :

- 1) La transition économique, sociale et environnementale des entreprises (Axe 1 – objectif 1) et l'organisation de la transition progressive de tous les outils de soutien économique.
- 2) Faire émerger l'entrepreneuriat social comme modèle économique porteur (Axe 1 – objectif 2)
- 3) L'élaboration d'un Plan Régional pour l'Innovation (PRI) 2021-2025 (Axe 1).
- 4) La poursuite de la garantie jeunesse (Axe 2).
- 5) Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous (Axe 2).
- 6) Accords-cadres sectoriels (entre autres celui du non-marchand) et mise en place de pôles emploi-formation (Axe 2).
- 7) Réforme du congé-éducation payé et renforcement de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail (Axe 2).
- 8) Réforme du système titres-services (Axe 2).
- 9) Un plan social-santé intégré bruxellois (Axe 2) en, notamment :
  - a. assurant la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux,
  - b. mettant en œuvre la garantie autonomie,
  - c. luttant contre le non-recours aux droits sociaux.

### 1.4. Economie et emploi

Durant l'année 2021, plusieurs dossiers importants ont marqué le secteur à profit social bruxellois en matière d'économie et d'emploi, relevant tantôt de compétences fédérales, tantôt de compétences régionales et/ou communautaires.

Nous citerons notamment :

- Le télétravail - Face à la pandémie COVID-19, le télétravail obligatoire pour les métiers non essentiels revêt une importance considérable pour contenir la propagation du virus. Il est donc nécessaire que les employeurs et les travailleurs du pays contribuent aux efforts et travaillent le plus possible à domicile.
- Le travail associatif – La Chambre a adopté un système de « travail associatif » provisoire (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021), en attendant les résultats d'un travail menant à une solution alternative définitive. Le timing pour faire aboutir cette solution alternative étant trop serré, la loi annulée par la Cour cessant définitivement ses effets le 31 décembre 2020, les partenaires de la majorité Vivaldi se sont mis d'accord pour une solution provisoire consistant à prolonger le « travail associatif » en 2021 en le limitant au secteur sportif. Plusieurs modifications y ont également été apportées.
- Le chômage temporaire pour force majeure « corona », qui s'applique aux travailleurs qui ne sont pas malades mais doivent être mis en quarantaine et aux travailleurs qui ne peuvent pas travailler parce qu'ils doivent s'occuper de leur(s) enfant(s) en raison de la fermeture de l'école ou de la crèche.
- Le projet « territoire zéro chômeur de longue durée » qui souhaite mettre à l'emploi des personnes privées durablement d'emploi. A ce sujet, BRUXEO a contribué à des travaux initiés par ACTIRIS ainsi qu'à un avis d'initiative du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social. Cette contribution souligne notamment la nécessité d'intégrer le secteur de l'ISP dans ce dispositif afin de bénéficier de leur expérience et expertise en lien avec ce public-cible.

- La nécessité de permettre aux entreprises à profit social de bénéficier des aides économiques prévues dans le cadre du COVID afin de couvrir les pertes de recettes de leurs activités marchandes.
- Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Transition Economique et la nécessité d’y intégrer toutes les ASBL ayant une activité considérée comme économique ou non afin de leur permettre de bénéficier d’un soutien et d’un accompagnement en matière d’innovation, de digitalisation, de transition environnementale et d’accompagnement économique.
- L’initiation de collaboration avec Bruxelles Formation, ACTIRIS et le VDAB afin de permettre de renforcer la visibilité et l’attractivité des métiers du non-marchand (santé, aide et soins à domicile, petite enfance, etc.) mais également de faciliter l’accessibilité via les différentes filières de formation.
- La mise en œuvre d’un groupe de travail « ACS » afin d’échanger entre pairs et de réfléchir à des moyens d’améliorer le dispositif.

## 1.5. COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et les impacts sociaux et économiques des mesures visant à l’endiguer, BRUXEO a relayé activement les attentes et les besoins des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en réalisant de multiples actions :

- Rédaction de plusieurs notes de synthèse en concertation avec l’ensemble du secteur à profit social bruxellois ;
- Communiqué de presse aux représentants du Gouvernement ;
- Participation à de multiples réunions, de concertation informelle ou formelle ;
- Actualisation d’une page d’information sur son site internet ;
- Contribution active au plan de relance et de redéploiement.

## 1.6. Accord social du non-marchand

BRUXEO a participé activement aux négociations qui ont permis de conclure, le 23 décembre 2021, un Protocole d’accord non marchand 2021-2024 avec les gouvernements de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cet accord prévoit l’affectation de moyens importants pour répondre aux demandes des partenaires sociaux via les mesures suivantes :

- Conditions de travail : droit à trois semaines de congé consécutives, mise en place d’un horaire connu à l’avance, stabilité des contrats de travail et formation syndicale ;
- Attractivité des métiers selon les secteurs : implémentation de la classification et du modèle salarial IF-IC, revalorisation salariale ciblée, renforcement des normes d’encadrement, 13ème mois, etc. ;
- Mobilité : financement d’un abonnement STIB à tous les travailleurs du secteur non marchand dès 2023 ;
- Bien-être au travail : soutien à l’Association bruxelloise pour le Bien-être au travail (ABBET) ;
- Rattrapage : couvrir les différentiels salariaux avérés liés à l’application des ANM précédents.



57.5 millions € ont été dégagés pour financer cet accord transversal, équilibré et solidaire ! Par ce budget historique, le Gouvernement reconnaît l'importance sociétale et économique du secteur non marchand bruxellois mais aussi l'impact significatif de la crise socio-sanitaire sur les travailleurs des associations ainsi que leur rôle essentiel dans le maintien des services d'aide et de soins à la population tout au long de la crise. Cet accord permet de développer des mesures pour chaque secteur afin d'y répondre aux besoins des services et des travailleurs tout en mettant une priorité sur les secteurs de la santé afin d'y financer le passage à l'IFIC pour garantir l'attractivité des métiers par rapport aux autres entités fédérées. Les mesures mises en place permettront également de mieux répondre aux besoins grandissants de la population.

Le périmètre concerne les secteurs et les travailleurs de la Santé, du Social, de l'Aide aux personnes, de la Formation et de l'Insertion socioprofessionnelle, des Entreprises de travail adapté et de la Cohésion sociale. Il s'élargit également à de nouveaux secteurs : Promotion de la santé, Bureau primo-arrivants, Centre régionaux, Missions locales pour l'emploi, Locale werkwinkels et Economie sociale mandatée en insertion. Par ailleurs, il intègre pour la seconde fois, dans son financement, l'ensemble des travailleurs « hors cadre » affectés aux missions en lien avec l'agrément, et ce tant en COCOF qu'en COCOM et en RBC. Il s'agit d'une avancée considérable pour garantir un juste financement des mesures et éviter des coûts supplémentaires à charge des employeurs. Compte tenu de ce périmètre, le Protocole concerne 7.760 ETP en COCOF, 7.093 ETP en COCOM et 414 ETP en RBC.

Dès que les CCT auront été conclues entre partenaires sociaux, le Gouvernement s'engage à assurer le financement des mesures, et à prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre, de façon telle que toute création ou toute extension de services prise à l'initiative du Gouvernement prenne en compte les éléments prévus dans lesdits accords. BRUXEO souhaite que la concrétisation de ce Protocole puisse se réaliser rapidement via la conclusion de CCT, l'adaptation des dispositions réglementaires, la réalisation des mesures intersectorielles et sectorielles et la mise en œuvre de l'IFIC dans les secteurs concernés.

## 1.7. Plateforme du Non-marchand

BRUXEO a collaboré aux longues et riches discussions en vue d'aboutir à la création d'une plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand auprès de Brupartners relevant des décisions du Gouvernement lors de l'Accord non-marchand 2018-2019 pour la COCOF et la COCOM. Dans ce cadre, BRUXEO a effectué les actions suivantes :

- Relecture de l'étude rédigée par le CDCS ;
- Création d'une position commune à l'ensemble des fédérations membres de BRUXEO ;
- Rédaction d'une vision et d'un modèle BRUXEO de Plateforme de concertation pour le Non Marchand ;
- Présentation de cette vision lors de rencontre bilatérale avec les cabinets politiques, les administrations et les organisation syndicales ;
- Négociation avec les partenaires sociaux du non marchand et le gouvernement ;
- Co-construction d'un modèle commun aux composantes du secteur non marchand bruxellois ;
- Discussion avec les partenaires sociaux intersectoriels membres de Brupartners ;
- Elaboration de l'Avis 2021-077 en date du 16 septembre 2021 ;
- Négociation sur ce dossier avec Femarbel dans le cadre de l'élaboration de l'ANM 2021-2024 ;
- Conclusion de l'ANM 2021-2024.



## 2. Appui et services aux membres

### 2.1. Utilisation rationnelle de l'énergie

En 2018, le projet énergie « Energy Advisors » s'est poursuivi via une nouvelle convention de 4 ans avec Bruxelles Environnement (BE) dans le cadre du Pack Energie (2018-2021). L'équipe énergie était composée de 4 conseillers énergie et une assistante de projet : Muriel, Juliette, Kelly, Laurent et Joëlle, travaillant soit à temps plein ou soit à temps partiel sur le projet énergie. En 2021, Laurent Serrure a quitté BRUXEO fin août et n'a pu être remplacé qu'en janvier 2022 par l'arrivée dans l'équipe de Thierry Grand-Perret.

En 2021, deux demandes de subsides ont été introduites auprès de Bruxelles Environnement.

- Une demande de subvention annuelle pour 2022 « pack énergie 2.0 », afin de poursuivre le travail du Pack Energie 2018-2021.
- Un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet RENOLAB.ID pour développer des accords-cadres pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour le secteur à projet social.

Les services offerts par les conseillers énergie s'adressent à l'ensemble du secteur à profit social, sont bilingues et entièrement gratuits pour les bénéficiaires.

#### A) Méthodologie de l'accompagnement offert

Pour toutes les entreprises qui bénéficient de nos services, nous veillons toujours à offrir un accompagnement le plus complet possible. Nous veillons à les accompagner sur le long terme à travers plusieurs relances, l'identification des mesures de rénovation les plus prioritaires et l'accompagnement dans la mise en œuvre de celles-ci via l'assistance travaux.

Pour toutes les asbl qui bénéficient de nos services, nous réalisons :

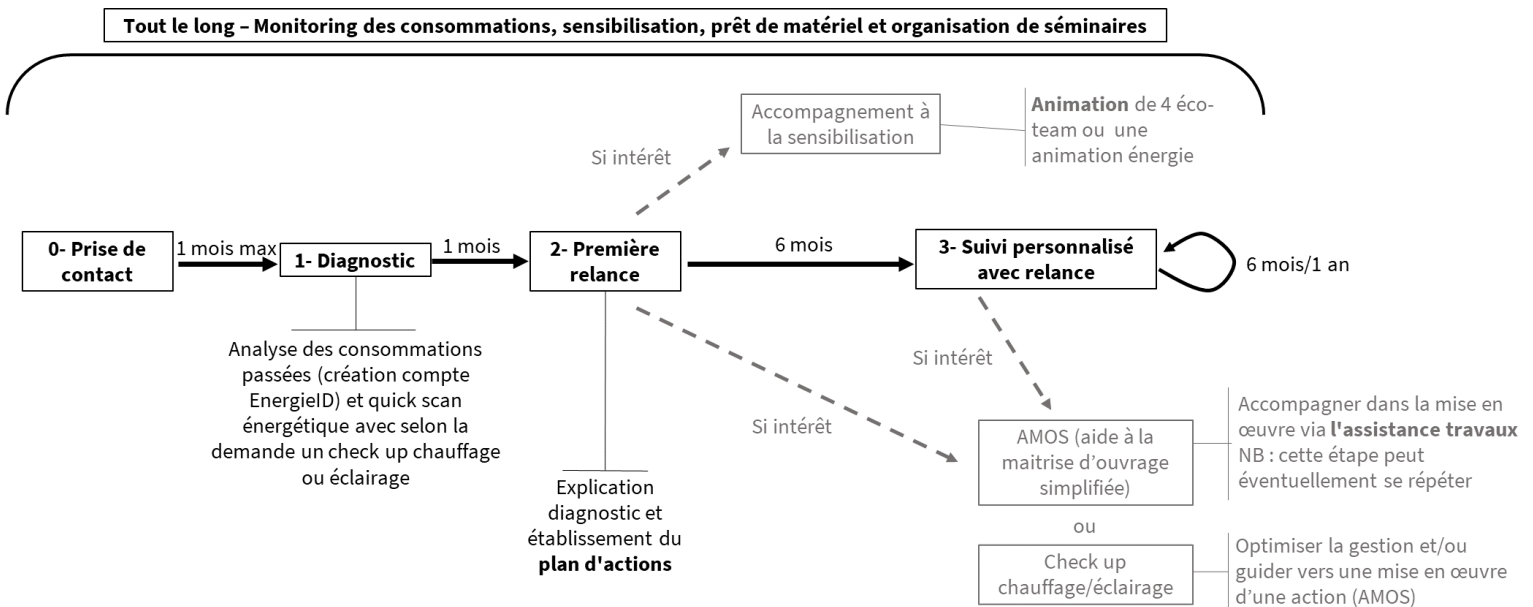
- Un accompagnement à la **connaissance et au suivi des consommations** : création d'un compte sur Energie ID et encodage des consommations historiques, et pour les plus grandes structures, aide à la réalisation d'un cadastre énergétique. Encodage mensuel des consommations par l'entreprise ou au minimum une fois par an. Analyse de l'évolution des consommations et détection des dérives.
- Un accompagnement **technique**, pour les guider dans la mise en œuvre de leurs projets d'amélioration de la performance énergétique de leur(s) bâtiment(s) (diagnostic énergétique et assistance travaux) : par le biais d'une visite du bâtiment, le check-up chaufferie et éclairage et l'AMOS (précisé plus bas).

**Si l'entreprise est intéressée** par la sensibilisation des occupants et est prête à dégager des moyens humains pour celle-ci, nous réalisons alors :

- Un accompagnement permettant de mettre en place une campagne de sensibilisation du personnel et des bénéficiaires.

Afin de pouvoir former les directeurs et les responsables techniques à la gestion de l'énergie, nous organisons des **séminaires** répondant à leur besoin de formation et à leur réalité de terrain (connaissance technique, type de bâtiment, temps disponible pour se former, ...). **Du matériel de mesure** (enregistreurs de température, wattmètres, luxmètres et sondes CO2) est également mis à disposition gratuitement afin d'identifier les sources de gaspillage, d'inconfort, et de sensibiliser les occupants.

### Détail de la chronologie de l'accompagnement :



## B) Les différents services de l'accompagnement

### 1. Séminaires, workshops et ateliers pratiques

Les séminaires, workshop et ateliers pratiques sont destinés à offrir une information spécifique vers un public peu averti. Le public cible visé par les séminaires et workshops sont les responsables techniques et membres de la direction des institutions à profit social. Le public cible visé par les ateliers pratiques sont les ouvriers polyvalents des institutions à profit social. Nous touchons de la sorte l'ensemble des acteurs s'occupant de la gestion des bâtiments.

Nous veillons à aborder l'ensemble des thématiques liées à la gestion de l'énergie : éclairage, isolation, sensibilisation, énergie renouvelable, financement, réglementation, etc.

En 2021, 2 formations et 4 webinaires ont été organisés.

### 2. Visite du bâtiment avec diagnostic énergétique

La visite avec diagnostic est une première visite de base en entreprise afin de fournir les premiers conseils débouchant sur un suivi régulier des consommations énergétiques et une diminution concrète de ces consommations. Un rapport de diagnostic énergétique est envoyé à l'institution suite à la visite.

### **3. Check-up chaufferie**

Le check-up chaufferie est une campagne de collecte de mesures, de contrôle du bon fonctionnement et du réglage du système de régulation des installations de chauffage des entreprises. Tout au long du processus, nous veillons à l'écolage d'un membre de l'asbl au fonctionnement de la chaufferie et à son autonomisation.

### **4. Check-up éclairage**

Le check-up éclairage est un nouveau service qui a été lancé en 2020. Il propose un diagnostic technique sur base d'une visite de l'installation d'éclairage avec rédaction d'un rapport qui inclut :

- une campagne de mesures et de contrôle des performances de l'installation d'éclairage,
- une évaluation du potentiel d'économies d'énergie et étude de l'utilité de réaliser un relighting/relamping,
- des propositions de critères de qualité et énergétiques afin d'obtenir des produits et des types d'éclairage qui pourraient améliorer le confort, l'efficacité énergétique et la gestion et commande des luminaires.

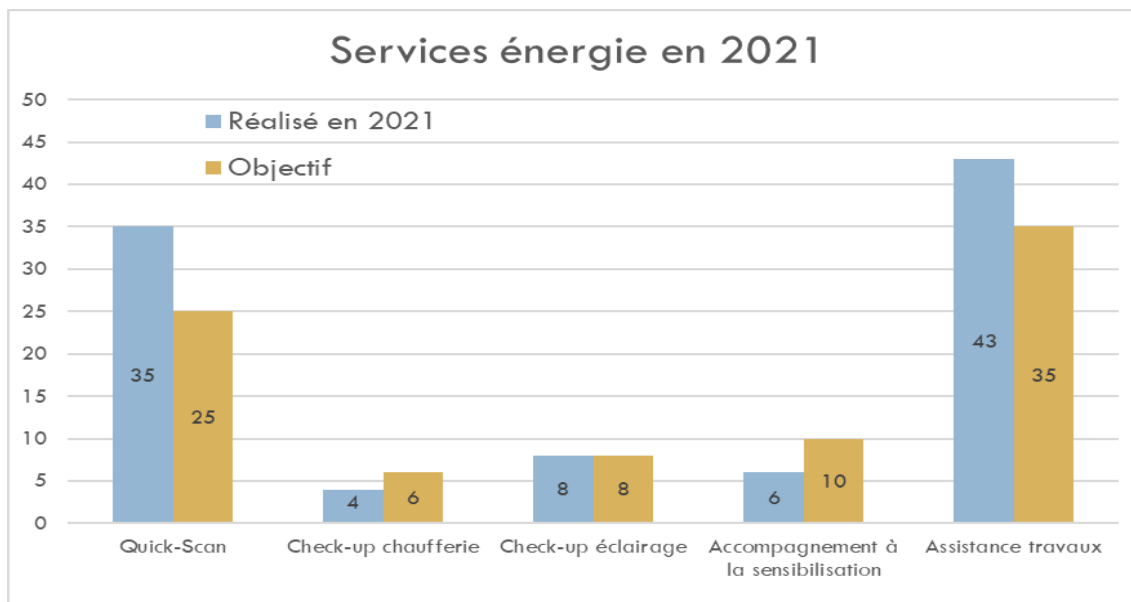
### **5. Assistance à la maîtrise d'ouvrage simplifiée (AMOS)**

L'assistance à maîtrise d'ouvrage simplifiée (AMOS) est un service de soutien aux maitres d'ouvrage dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique ou de placement d'énergie renouvelable. En effet, par manque de temps et/ou de compétences en interne, les institutions se trouvent régulièrement démunies devant la lourdeur et la complexité des démarches à réaliser dans leurs projets énergie, et les recommandations listées lors de diagnostics énergétiques peinent à se réaliser concrètement.

Notre mission est d'assister le maitre d'ouvrage dans la réalisation de ses travaux de rénovation énergétique, en lui offrant les compétences techniques dont il ne dispose pas, cela afin que les travaux réalisés soient de qualité et énergiquement performants.

### **6. Accompagnement à la sensibilisation**

Cette mission a pour but de permettre aux entreprises accompagnées de développer une gestion de l'énergie efficace et pérenne et de sensibiliser les occupants de leurs bâtiments à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cet accompagnement à la sensibilisation vient s'ajouter aux accompagnements techniques et de suivi de consommations. Nous le réalisons seulement s'il y a un intérêt de l'entreprise et que la direction est prête à y affecter les moyens humains nécessaires. C'est pourquoi nous ne réalisons pas ce travail de sensibilisation avec l'ensemble des entreprises suivies. Ce travail de sensibilisation se fait par l'animation de plusieurs éco-teams au sein de l'entreprise ou par la réalisation d'une animation énergie sous forme de quizz avec l'ensemble des membres du personnel. En 2021, le COVID a considérablement freiné ce travail de sensibilisation.



## 7. Répondre aux demandes spécifiques sur la thématique de l'énergie

Les conseillers énergie de BRUXEO sont des interlocuteurs privilégiés pour le secteur à profit social bruxellois concernant toutes les questions relatives à l'énergie. Ils apportent à leurs interlocuteurs une information générale sur l'énergie (aide financière, réglementation, questions techniques, suivi des consommations, outils et documents accessibles, procédures à suivre, etc.).

## 8. Monitoring des consommations d'énergie

Le monitoring des consommations d'énergie est la pierre angulaire de la gestion de l'énergie ; celui-ci permet d'évaluer l'impact des mesures réalisées et de détecter des dérives éventuelles au sein d'un bâtiment. Ce monitoring nous permet également de quantifier l'impact de nos services et de faire un reporting auprès du pouvoir subsidiant.

Pour ce faire, une comptabilité énergétique en ligne ([www.energieid.be](http://www.energieid.be)) est créée pour chaque institution bénéficiant des services Energie de BRUXEO. L'entreprise s'engage à encoder ses données de consommations de combustible et d'électricité pendant 3 ans. Nous avons accès à l'ensemble de ces données de consommation et vérifions que celles-ci sont correctement encodées. Sur cette base, nous réalisons un monitoring de l'évolution de ces consommations, ainsi qu'une quantification annuelle de la baisse globale de consommation énergétique de l'ensemble des entreprises.

## 9. Soutien à l'investissement

Nous avons accompagné 30 asbl dans l'introduction de leur demande de soutien à l'investissement du Pack Energie auprès de Bruxelles Environnement en 2021. Il s'agissait d'un mécanisme de financement proposé dans le cadre du Pack Energie. Celui-ci a permis à plusieurs ASBLs d'alléger l'investissement, parfois lourd, dans la mise en œuvre de travaux. Il s'agissait de travaux de rénovation de chaufferie et d'installation d'éclairage pour la plupart.

## 10. Utilisation et impacts de l'expertise « énergie » dans la concertation sociale

Grâce aux étroits échanges que nous avons avec les institutions de terrain dans la mise en œuvre de nos services « énergie », nous sommes bien placés pour comprendre les besoins et freins à la rénovation énergétique dans le secteur non marchand. En 2020, Cette compréhension fine du terrain a également été renforcée par l'enquête que nous avons envoyée à nos membres: [Enquête - Comment soutenir les asbl \(locataires et propriétaires\) dans la rénovation de leurs bâtiments ? | BRUXEO](#). Les résultats de cet enquête sont toujours fort utile pour le plaidoyer en 2021 et 2022.

Cette connaissance nous permet de promouvoir et de défendre les intérêts de nos membres afin d'avoir un véritable impact sur les dispositifs et autres politiques publiques dans le domaine :

- Envoi de la note « Propositions d'amélioration Prime Energie 2022» de 27 pages à l'administration et au cabinet de l'environnement.
- Communication générale au secteur non-marchand sur les Bonus de la Prime Energie : [Profitez du bonus de primes énergie pour vos travaux d'isolation | BRUXEO](#)
- Envoi de la note « Impact du COVID sur le secteur à profit social » à l'administration de l'environnement.
- Courrier Commun « disparition du soutien à l'investissement du Pack Energie » BRUXEO-UCM-UNIZO-BECI.

## 2.2. Promotion de la diversité

En collaboration avec Actiris, BRUXEO développe depuis fin 2017 le projet « So-Diversity », dans le but de promouvoir la diversité et l'inclusion, et de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion quotidienne des institutions de soins, et plus généralement dans les entreprises non marchandes bruxelloises, tant en termes d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle des travailleurs ou d'accessibilité, que d'adaptabilité des services à tous les usagers et usagers. Par diversité, on comprend souvent le genre, l'âge, l'origine et le handicap, mais en réalité il existe 19 critères protégés par la loi belge.

En 2020, le subside octroyé par la coopérative Cera a pris fin.

Le projet a pu néanmoins développer ses services via un nouveau subside de Bruxelles Economie Emploi pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 ce qui lui a permis de poursuivre l'offre concrète des services détaillés ci-dessous.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, BRUXEO bénéficie également d'un financement européen pour le développement d'un nouveau projet intitulé Diversity Now ! mené en étroite collaboration avec deux partenaires : UNIPSO et l'UDES, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire en France, et ce pour une durée de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2022.

### 1. Des workshops thématiques

Ces workshops sont destinés à (in)former, outiller et sensibiliser les employeurs et managers du secteur à profit social sur des aspects spécifiques de la gestion de la diversité et l'inclusion. En 2021, en raison de la crise sanitaire, nous avons adapté nos workshops au format en ligne quand il n'était pas possible de les organiser en présentiel. Les thématiques suivantes ont été proposées :

28/01/2021 – Webinaire « Humour et diversité : peut-on rire de tout ? Suivi d'un co-solving workshop »

27/04/2021 - Webinaire « L'inclusion des personnes LGBTQIA+ au travail » en collaboration avec Tels Quels Asbl

07/12/2021 - Workshop « Leadership inclusif »

### 2. Des groupes de travail (GT) sectoriels

L'organisation et l'animation d'un GT visent à rassembler des employeurs d'un même secteur afin d'aborder la question de la gestion de la diversité et l'inclusion entre pairs. L'objectif est de les (in)former sur des aspects « techniques », mais aussi de favoriser le partage d'expériences sur des problématiques communes propres au secteur. De plus, la participation active des membres du GT dynamise les échanges et favorise la mise en réseau de ceux-ci.

Le choix du secteur est établi sur base d'une prospection auprès de divers acteurs (fédérations membres, institutions, etc.). Le public-cible se compose de responsables RH, de directeurs d'institution ou de managers d'équipe.

En 2021, nous avons réuni deux GT :

#### **Le groupe de travail pour le le secteur de l'aide et des soins à domicile**

Ce groupe de travail, lancé en mars 2021, a réuni 7 participantes de 5 grandes entreprises du secteur de l'aide et des soins à domicile : CPAS de Woluwe Saint Lambert, A vos côtés 1030, Centre familial de Bruxelles, CSD Bruxelles et Soins à domicile Bruxelles asbl.

Malheureusement, malgré un intérêt certain pour la thématique, en raison de la surcharge importante de travail résultant de la situation sanitaire (absentéisme, fragilité des bénéficiaires), le taux de participation est resté très faible (3 à 4 participantes par réunion).

10/03/21 : Introduction - cadre légal belge de la non-discrimination avec Mehmet Saygin, conseiller juridique à l'Unisoc.

27/05/21 : La prévention et la gestion de conflits avec Emilie Brébant, formatrice en gestion de la diversité et interculturelité.

30/09/21 reporté au 25/11/21 : Diagnostic avec la présentation de l'outil Checklist Diversité et Inclusion élaboré par BRUXEO et retour d'expérience inspirant de l'asbl Gammes, une association accompagnée par BRUXEO en 2019.

### **Le groupe de travail pour le secteur des ONG de coopération au développement**

Ce groupe de travail, lancé en septembre 2021, a réuni 17 ONG de coopération au développement. Le parcours a été élaboré en collaboration avec ACODEV, la fédération des OSC de coopération au développement, autour de 3 rencontres.

16/09/21 : Introduction - cadre légal belge de la non-discrimination avec Mehmet Saygin, conseiller juridique à l'Unisoc.

28/10/21 : Recrutement objectif et inclusif avec l'intervention d'Emilie Brébant, formatrice en gestion de la diversité et interculturelité. Le contenu est le fruit d'une collaboration avec Els Compernelle, formatrice sur les questions D&I et fondatrice de humaninsight.

02/12/21 : Partage de bonnes pratiques sur le recrutement objectif et inclusif – Diagnostic et présentation des partenaires.

### **3. Développement d'outils et d'expertise**

**Réalisation et mise à disposition d'outils pratiques** : [la checklist « évènement inclusif »](#) - 02/09/21

Cet outil pratique, réalisé par les entreprises accompagnées en 2020, met en exergue les différents points d'attention que les auteurs proposent de considérer dans l'organisation, la mise en place et le suivi d'évènements, internes ou externes à l'organisation, afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre.

**Publication de 2 articles sur des thématiques clés liées à la diversité et l'inclusion sur le site de BRUXEO** :

[La Charte diversité et inclusion du secteur culturel en Région de Bruxelles-Capitale](#) – 06/09/21

Cette charte, réalisée dans le cadre du GT secteur culturel de 2020, prend en compte les enjeux principaux en matière de diversité dans le secteur culturel, et invite les institutions signataires à réfléchir et à agir dans 5 domaines : le public, la programmation, les différents espaces (physiques et virtuels), les partenariats, et le personnel.

[La diversité au sein du secteur des ONG de coopération au développement : état des lieux et pistes d'action](#) – 11/01/22

En 2021, BRUXEO, en collaboration avec ACODEV, a réuni 17 ONG de coopération au développement dans un groupe de travail afin de les accompagner dans une réflexion collective sur la gestion de la diversité et l'inclusion en leur sein. Cet article résume les constats, pistes de réflexion et d'action.

Ces articles sont également relayés dans notre newsletter dédiée à la diversité qui est envoyée à tous les contacts BRUXEO intéressés par cette thématique. L'audience touchée est de 818 personnes.

Il y a eu 2 Newsletters en 2021 :

[Newsletter So-Diversity Mars 2021](#)

[Newsletter So-Diversity Septembre 2021](#)

#### **4. Co-construction d'un module de formation « Be diverse, act inclusive »**

De septembre 2020 à août 2021, BRUXEO a bénéficié d'un nouveau subside par Bruxelles Economie Emploi afin de co-construire un module de formation à destination des employeurs du secteur à profit social bruxellois pour les aider à mettre en œuvre un management inclusif dans leur entreprise. Le groupe de travail de co-construction a réuni des experts et expertes issus du secteur à profit social (BOZAR, UNIPSO, CODEF), d'institutions publiques (UNIA, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH), Actiris), et du monde académique (Emilie Brébant). Les actions effectuées dans le cadre du projet So-Diversity ont alimenté cette réflexion.

La formation-test « Be diverse, act inclusive » : manager la diversité s'est tenue les 5, 6 et 12 juillet 2021.

#### **5. Le projet européen « Diversity Now ! »**

Depuis le 1er janvier 2021, BRUXEO collabore avec l'UNIPSO, la confédération patronale intersectorielle des employeurs du secteur à profit social en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire en France, pour mettre en œuvre un projet européen sur la diversité intitulé "Diversity Now !".

L'objectif de ce projet, d'une durée de 2 ans, est de promouvoir la diversité et l'inclusion sur les lieux de travail, dans les entreprises sociales au niveau belge, français et européen par le biais de la formation et la mise en réseau des managers.

Diversity Now bénéficie d'un financement de l'Union européenne dans le cadre du programme « Droits, Égalité et Citoyenneté ».

#### **Une conférence européenne**

Le 28 septembre 2021, nous avons organisé une conférence européenne intitulée « Vers des lieux de travail plus diversifiés et inclusifs dans les entreprises sociales » qui a réuni une centaine de participants sur site et en ligne. Nous avons notamment pu compter sur l'intervention d'Helena Dalli, Commissaire européenne chargée de l'égalité.

#### **Création d'outils**

Plusieurs outils ont déjà été créés afin de sensibiliser les 47.500 entreprises sociales des réseaux des trois organisations aux bonnes pratiques en matière d'inclusion sur les lieux de travail :



- Un guide des bonnes pratiques sur la [diversité et l'inclusion dans les entreprises sociales](#),
- Un modèle de [charte diversité et inclusion](#)
- Des [success stories](#) d'entreprises ayant des pratiques inspirantes en matière de D&I
- Des [capsules-vidéo](#)
- Une [formation « Manager Diversité et Inclusion »](#).

Le projet dispose de son propre site : <https://www.diversitynow.eu/>

## 6. Networking & entretiens

### Networking

A la demande de Coopcity, le Centre d'entrepreneuriat social et coopératif à Bruxelles, nous avons participé au webinaire « Comment accueillir la diversité au sein de son entreprise sociale ? » le 09/11/21 afin de partager des bonnes pratiques.

D'autres rencontres se sont tenues en 2021 avec des acteurs actifs sur les questions DEI :

- CSR Europe qui mène un projet intitulé « Business Uniting Talents 2030 » sur la diversité et inclusion ethnique en Belgique ;
- L'Association Française des Managers de la Diversité (AFMD) qui publie de nombreux ouvrages et études ;
- SGI Europe, l'un des trois partenaires sociaux européens reconnus par la Commission européenne pour participer au dialogue social européen et qui tend à promouvoir des politiques progressistes à cet égard, notamment dans le cadre du plan de relance pour l'Europe "Next Generation EU" ;
- The Belgian Pride qui, dans le cadre de son événement Pride Works, cherche à sensibiliser les entreprises à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ au travail ;
- Entr'âges asbl, Duo for a job et Infosourds, en prévision des futurs ateliers de 2022 ...

### Entretiens

Au printemps 2021, un article intitulé « [So-Diversity, se donner les moyens pour un monde plus inclusif](#) » a été publié par la coopérative Cera dans son magazine CeraScoop, distribué à ses 80.000 sociétaires. Cécile Djunga a collaboré à cette publication ce qui a donné une plus grande visibilité à l'article. Des capsules-vidéos ont également été créées pour promouvoir le projet : <https://es-es.facebook.com/BRUXEO/posts/3926453550778107>.

Enfin, nous avons contribué au dossier spécial « [Egalité Hommes-femmes dans le secteur de la santé, utopie ou future réalité](#) » dans le magazine Regard santhea publié en octobre 2021 par Santhea, fédération membre de BRUXEO.

## 2.3. Service de mutualisation : tarifs de secrétariats sociaux + Enquête BRUXEO

Les entreprises à profit social bruxelloises s'appuient sur d'importants services et fonctions de support. Ces services (informatique, comptabilité, secrétariat, communication, ouvrier polyvalent,

conseiller en prévention, etc.) représentent un coût important et ils sont parfois très chronophages, à tel point que l'activité sociale principale peut parfois être délaissée ou mise en péril. Par ailleurs, il arrive que certaines missions soient peu ou mal réalisées par manque de temps, d'expertise interne et de moyens financiers (marchés public, RGPD, UBO, rénovation, etc.).

Engager du personnel en plus pour la réalisation de ces tâches n'est pas toujours possible d'un point de vue financier. C'est pour ces raisons que la solution pourrait être de recourir à l'outsourcing (externalisés) et/ou à la mutualisation. Au niveau de l'outsourcing, la négociation de prix attractifs peut passer par la création de groupement d'achat. Par mutualisation, il faut entendre, dans ce cadre, le partage des services support entre plusieurs entreprises à profit social pour réaliser des économies d'échelle, renforcer les collaborations et créer une offre cohérente à destination des citoyens. Les budgets et le temps économisés permettrait de renforcer le métier premier et l'utilité sociale des entreprises à profit social.

Par ailleurs, le secteur à profit social innove continuellement afin de répondre aux besoins sociétaux non ou insuffisamment rencontrés. A ce titre, les entreprises à profit social développent de multiples initiatives innovantes socialement en termes de produit, de service ou de procédé. Ces initiatives veillent également à renforcer l'accessibilité, la qualité, l'impact et l'utilité sociale des dispositifs non marchands vis-à-vis de la population en prônant notamment des approches transversales, partenariales et/ou de « Mutualisation ». La mutualisation peut donc également représenter un élément d'une dynamique d'innovation sociale.

En 2021 et fort de ce constat, BRUXEO a lancé une vaste enquête vers les entreprises à profit social bruxelloises afin d'identifier et d'objectiver leurs besoins mais également leurs expériences en matière de services et de projets de mutualisation.

Par ailleurs, les entreprises à profit social affiliées aux 27 fédérations membres de BRUXEO peuvent depuis novembre 2019 bénéficier d'offres attractives au niveau des services et des tarifs de trois secrétariats sociaux : GROUPE-S, PARTENA et UCM. Pour bénéficier de ces offres attractives, chaque entreprise intéressée reste amenée à conclure un contrat individuel avec l'un de ces secrétariats, dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Nous invitons nos membres à découvrir et à relayer ces offres de services, via un canal « sécurisé », vers leurs entreprises affiliées. Si elles le désirent, ces entreprises peuvent alors, sur une base objective, demander trois offres aux secrétariats sociaux dont elles jugent la proposition la plus intéressante, du point de vue du prix et de la qualité des services proposés.

## 2.4. Communication et information des membres

Le site internet ([www.bruxeo.be](http://www.bruxeo.be))

Le site internet est l'interface public où BRUXEO peut communiquer largement sur :

- a. **Les actualités** de BRUXEO : organisation de séminaires et événements (BRUXEO, énergie, diversité), informations importantes « employeurs » pour le secteur, informations sur la politique bruxelloise, etc. Voici quelques exemples d'actualités « politiques » sur l'année 2020 :






- Non-marchand : un nouvel accord social bruxellois !
  - Entreprises à profit social bruxelloises : faut-il développer les « mutualisations » ? Et pour répondre à quels besoins ?
  - Impact de la crise COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises à profit social : gestion des ressources humaines et digitalisation de services d'intérêt général
  - Accords Non Marchands – Mesure Mobilité – Récolte de données indispensables
  - BRUXEO met en place un plan diversité et inclusion
  - COVID-19 : Lancement de la vaccination des autres établissement de soins
  - Le Parlement bruxellois a présenté sa réponse à la crise : 183 propositions de recommandations rédigées par une commission spéciale
  - Augmentation des primes énergie pour certaines ASBL
- b. **A propos** : explication de BRUXEO et ses membres.
- c. **Projets** : lien vers les sous-sites énergie et diversité.
- d. **Thèmes** : on y retrouve tous les dossiers sur lesquels BRUXEO travaille de près.
- e. Le Profit Social
- f. Agenda

### La zone membre MYBRUXEO

Le site internet [www.BRUXEO.be](http://www.BRUXEO.be) offre une zone réservée aux membres : MYBRUXEO. On y retrouve toutes les informations et documents de travail « privés » nécessaires aux différentes réunions organisées par BRUXEO :

- a. Les réunions d'AG, CA et de bureau.
- b. Les réunions de groupes de travail. Nous avons actuellement 4 GT en cours :
  1. GT Emploi
  2. GT Accord Non Marchand
  3. GT Diversité – Secteur aide et soins à domicile
  4. GT Stratégie COVID

On y trouve également d'autres informations, comme le suivi des mandats à Brupartners et IRISCARE. Le suivi est mis à jour tous les mois (en même temps que l'envoi de la newsletter).

 Mes Thèmes Mon Agenda Mes Groupes de Travail Assemblée générale Conseil d'administration Bureau Mandats

### **Information Brupartners et Iriscare vers les membres**

Comme expliqué ci-dessus, nos fédérations membres sont systématiquement informées des sujets traités au niveau de Brupartners et des commissions ainsi que d'Iriscare. Elles peuvent ainsi prendre note des documents et des discussions en cours.

Cette information se réalise via un fichier Excel mis à jour tous les mois. Il se trouve dans la zone MYBRUXEO du site internet. Celui-ci reprend l'intitulé des dossiers, les remarques et commentaires de BRUXEO, les échéances, ainsi que les coordonnées de la personne en charge du dossier.

### **La newsletter**

Une newsletter électronique est envoyée chaque mois depuis septembre 2017. Elle s'adresse aux fédérations membres mais aussi à tous les acteurs du secteur à profit social bruxellois. Elle offre aux lecteurs des informations pertinentes via 4 rubriques :

- Vigie du Parlement bruxellois et COCOM : reprend toutes les questions et réponses parlementaires qui concernent les secteurs du non-marchand bruxellois. Depuis octobre 2021, cette vigie a été – sur base d'une enquête préalable vers nos membres – élargi vers la vigie du Parlement Bruxellois, COCOM, COCOF et le VGC-Raad.
- Vigie des travaux de Brupartners et IRISCARE : ceci renvoie à l'onglet « mandats » dans MYBRUXEO.
- Actualités sociales.
- Agenda de BRUXEO.

## 3. Etudes et statistiques

### 3.1. WEBINAIRE – Impact de la crise COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises à profit social

*26 avril - 13h30*

#### **Impact de la crise COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises à profit social : gestion des ressources humaines et digitalisation de services d'intérêt général**

Face à l'obligation de maintenir une distanciation physique, **les employeurs, les travailleurs et les usagers des services à profit social ont rapidement dû s'adapter** : télétravail, offre de service aux citoyens à distance, fermeture temporaire de certains services à la population, gestion des équipes à distance, etc.

Ce **webinaire de 2 heures** a pour but de **nourrir la réflexion des acteurs du secteur** afin de renforcer la résilience et l'accessibilité des services à profit social mais aussi la gestion des ressources humaines dans le contexte d'une société « post-Covid » **marquée notamment par le télétravail et la numérisation de certains services.**

A cet effet, nous vous proposons de découvrir **deux recherches mais aussi des outils concrets et un retour d'expérience** :

- Enquête relative au **télétravail au sein des institutions de la Région de Bruxelles-Capitale** (Marie Antoine - IdeaConsult ).
- Les **services d'intérêt général à l'épreuve de la numérisation** : études de cas dans les secteurs de la mobilité, de la santé et de l'administration (Laura Faure - Fondation Travail-Université asbl).

Le webinaire se poursuivra par **un échange entre les participants sur leurs besoins et leurs attentes** concernant ces thématiques.

Depuis mars 2020, **la crise COVID-19 impacte fortement les entreprises à profit social (non-marchandes) quant à la prise en charge sanitaire, l'augmentation des besoins sociaux, les difficultés économiques mais également sur leur propre fonctionnement et sur l'accessibilité à leur offre de services.**

Face à l'obligation de maintenir une distanciation physique, **les employeurs, les travailleurs et les usagers ont rapidement dû s'adapter** : télétravail, offre de service aux citoyens à distance, fermeture temporaire de certains services à la population, gestion des équipes à distance, etc.

Ce **webinaire** a pour but de nourrir la réflexion des acteurs du secteur afin de renforcer la résilience et l'accessibilité des services à profit social mais aussi la gestion des ressources humaines dans le contexte d'une société « post-Covid » **marquée notamment par le télétravail et la numérisation de certains services.** A cet effet, nous vous proposons de découvrir lors du webinaire **deux recherches mais aussi des outils concrets et un retour d'expérience.**

### **Programme lundi 26 avril**

**13h30:** Accueil et mot d'introduction (BRUXEO)

**13h45: « Enquête relative au télétravail au sein des institutions de la Région de Bruxelles-Capitale »** (décembre 2020) de Marie Antoine - Chercheuse Senior Marché du travail & Politiques socio-économiques à IdeaConsult.

- Présentation de l'étude sur le télétravail au sein des institutions de la Région de Bruxelles-Capitale pendant la COVID-19. Ces institutions ont été amenées, au même titre que d'autres organisations, à s'adapter et à revoir leur mode d'organisation du travail, et donc à passer au travail à domicile. L'objectif de cette étude a été d'investiguer comment les collaborateurs et collaboratrices vivent, depuis mars 2020 mais y compris avant ce moment, la pratique du télétravail et les changements qu'elle a induits. L'étude tire 10 constats majeurs concernant la pratique du télétravail au sein des organisations publiques bruxelloises. Sur base de ces constats, les chercheurs ont pu identifier une série de recommandations afin de pouvoir pérenniser la pratique du télétravail dans les institutions publiques bruxelloises à l'avenir.

**14h15 : « Les services d'intérêt général à l'épreuve de la numérisation : études de cas dans les secteurs de la mobilité, de la santé et de l'administration »** (juin 2019) de Laura Faure - Chargée d'études Fondation Travail-Université asbl.

- Présentation de l'étude sur l'incidence de la numérisation croissante des activités et des services sur l'inclusion et l'autonomie numériques. Cette recherche questionne l'exclusion numérique par le prisme des fournisseurs de services d'intérêt général en interrogeant l'influence de leur politique de numérisation sur le maintien d'une offre accessible à tous les usagers. Elle se base sur des études de cas réalisées au sein de trois organismes d'intérêt général actifs dans les domaines de la mobilité, de la santé et de l'administration. Sur base d'analyses documentaires et d'entretiens menés auprès des parties prenantes de la numérisation des services, la recherche

questionne aussi la manière dont les professionnels se représentent et impliquent les usagers dans le travail de conception. Suite à cette étude, un guide pour une conception inclusive des services numériques a été rédigé par les mêmes chercheuses. Ce guide donne des recommandations concrètes sur la conception des services digitalisés.

**14h45:** Retour d'expérience d'une organisation en réflexion sur la GRH ou l'accessibilité des services en ligne (**à définir**).

**15h:** Echanges avec les participants et conclusion.

**15h30:** Clôture

### 3.2. BISSIB – Bruxelles Innovation Sociale - Sociale Innovatie Brussel

BRUXEO a créé avec d'autres partenaires le BISSIB (<https://bissib.be>), un écosystème ouvert d'acteurs travaillant sur l'innovation sociale à Bruxelles. Les objectifs du BISSIB sont :

- Favoriser la reconnaissance et la visibilité de l'innovation sociale ;
- Apporter plus de ressources aux porteurs de projets ;
- Favoriser les espaces d'échange et le transfert de connaissances ;
- Renforcer la prise en compte du triptyque « besoins – territoires – populations » dans l'innovation sociale.

### 3.3. Statistiques

Des analyses statistiques sont réalisées annuellement sur base des données de l'ONSS, du Bureau du Plan et de l'Institut des comptes nationaux de la BNB. Elles concernent essentiellement la nature et l'évolution de l'emploi et des entreprises à profit social ainsi que la valeur ajoutée qui y est produite. Elles sont disponibles en fonction des demandes spécifiques de nos membres.

### 3.4. Groupes de Travail

En 2021, BRUXEO a organisé des groupes de travail dans les domaines suivants liés au secteur à profit social : Accord non marchand, Emploi et ACS.

- L'organisation structurelle d'un **groupe de travail (GT) Emploi** a été mise en œuvre début 2018. Il a pour objectif de renforcer la capacité propositionnelle et la réactivité de BRUXEO vis-à-vis de nouvelles idées de réforme. En parallèle, le GT a pour finalité d'informer correctement les fédérations membres. Dans un second temps, l'expertise acquise peut également permettre de répondre à des problématiques précises et concrètes rencontrées par les employeurs. En 2021, ce GT s'est réuni au total 4 fois.

Cet objectif est atteignable par la mise en réseau entre pairs, par une vigie et une vulgarisation de la législation, par l'analyse conjointe de nouveaux projets de réforme, par la mise en œuvre d'enquêtes, par l'audition d'experts, par l'invitation de représentants d'ACTIRIS et par la rédaction d'outils pratico-pratiques pour les employeurs. Ce travail se réalise au travers du GT et de la mise à disposition d'informations et d'analyses sur le site web de BRUXEO.

En 2021, les membres de ce groupe ont notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- Réforme du dispositif « congé éducation payé » ;

- Dispositif ACS et titres services ;
- Clauses sociales dans les marchés publics ;
- Stratégie Qualification Emploi ;
- Rencontre avec ACTIRIS :
  - Mode de fonctionnement d'ACTIRIS - « qui fait quoi ? » et « quels canaux de communication utiliser ? » en cas de question.
  - Digitalisation continue des services qui gèrent les ACS
- Plan de relance et de redéploiement ;
- Digitalisation des procédures administratives ;
- Territoire zéro chômeur de longue durée ;
- Mise en place d'un GT ACS ;
- Besoins et attentes du secteur en matière d'emploi et de formation.

BRUXEO a également publié deux analyses détaillées des dispositifs ACS et Titres-services.

- Le **groupe de travail Accord Non Marchand** s'est également réuni plusieurs fois en 2021 afin de construire des positionnements communs, transversaux et solidaires entre les employeurs, d'informer l'ensemble des membres de l'avancement des négociations tripartites, de préparer des notes techniques sur les différentes mesures et de co-construire une vision BRUXEO pour la future Plate-forme du non Marchand et pour le nouvel ANM 2021-2024.

### 3.4. Data Trust

En 2021, les membres du groupe de travail « Economie & Statistique », regroupant les 4 organisations sœurs UNIPSO, VERSO, UNISOC et BRUXEO, ont poursuivi avec Concert'ES et sous la coordination de la Fondation Roi Baudouin le projet de création d'un « **data trust** ». Il s'agit d'un centre de connaissances basé sur les données du secteur à profit social, cogéré par les acteurs du secteur à profit social et visant à mieux comprendre et visibiliser le secteur.

Ces objectifs sont les suivants :

- Rassembler et structurer durablement des données à propos du secteur à profit social ;
- Sécuriser et faciliter l'accès à ces données pour ses membres ;
- Améliorer la visibilité du secteur à profit social ;
- Faciliter le partage et l'utilisation de ces données pour l'intérêt général et le monde académique ;
- Fournir des outils de « data intelligence » mutualisés ;
- Inspirer d'autres initiatives européennes similaires.